RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE LUNDI 9 JUILLET 2018, 18H00, À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN AU 4555, RUE DE VERDUN, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-119 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700 DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN DE MANIÈRE À INTRODUIRE DE NOUVELLES DISPOSITIONS ENCADRANT LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS TEMPORAIRES DE VENTE OU DE LOCATION POUR LES NOUVEAUX PROJETS RÉSIDENTIELS, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION ET D'OCCUPATION (RCA08 210004) ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (RCA 17 210007) ».

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, qui préside
M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement
Mme Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement
M. Sylvain Thériault, chef de division, urbanisme
M. Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement
Mme Diane Garand, secrétaire recherchiste – greffe, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Gagnon accueille les participants et ouvre l'assemblée à 19h10 en présentant les différents intervenants. Il souhaite la bienvenue et explique l'objectif de l'assemblée publique de consultation ainsi que le déroulement de la soirée. Par la suite, le président cède la parole aux représentants de la Division de l'urbanisme.

PRÉSENTATION DU PROJET

7 personnes présentes.

Monsieur Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, passe en revue et explique le projet de règlement.

RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700-119

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1700 de manière à :

1- Introduire de nouvelles dispositions encadrant la construction de bâtiments temporaires de vente ou de location pour les nouveaux projets résidentiels;

2- Modifier conséquemment le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (RCA08 210004) et le Règlement sur les tarifs (RCA17 210007) .

_____

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Une question a porté sur l'intérêt de l'arrondissement à effectuer une telle modification règlementaire à ce moment-ci, s'il y avait une problématique avec un dossier spécifique. On a également demandé si le règlement contenait des dispositions pénales attachées à ces nouvelles dispositions.

Les représentants de la Division de l'Urbanisme ont fourni les réponses aux questions et commentaires.

Le conseiller Luc Gagnon remercie les personnes présentes pour leur participation à cette soirée de consultation publique.

L'assemblée de consultation publique est levée à 19h25.

_____ _____

PRÉSIDENT **SECRÉTAIRE**